



Un changement réglementaire pour la prochaine saison au niveau de la CSNDG

**Quelques changements intégrés au RI
suite aux décisions du congrès ISU**



Comm
ISU
2148

Quelques remarques :

→ Pour préserver les phases chronologiques d'apprentissage des couples, les changements des **catégories d'âges ISU** ne seront pas appliqués sur les compétitions françaises :

- *Couples Basic Novice* (Benjamins) : n'a pas atteint l'âge de **13 ans**
- *Couples Intermediate Novice* (Minimes) : n'a pas atteint l'âge de **15 ans**
- *Couples Advanced Novice* (Cadets) : a atteint l'âge de **10 ans** mais pas l'âge de **15 ans** pour les filles et de **17 ans** pour les garçons

→ Pas de changement des **tarifs d'inscription**

→ Suppression de la déduction d'un point pour les **restrictions de musique** applicable au choix des danses imposées pour les couples non ISU et les Solos (Communication CSNDG n°248)

→ **Jugement à 5 des Championnats de France Solos** maintenu (Communication CSNDG n°249)



Quelques remarques :

- Le **Ten Fox** n'est pas référencé dans les Danses Imposées susceptibles d'être patinées dans la catégorie Basic Novice (Benjamins) lors des compétitions internationales. Néanmoins, après consultation de l'AFEDG, la CSNDG a décidé de maintenir le patinage du Ten Fox dans les compétitions en France (et donc pour la validation du Test Fédéral Pré-Bronze Standard de Danses Imposées)
- La **4ème Séquence pour le Canasta Tango** et la **3ème Séquence de la Valse Willow** sont supprimées (décision Congrès ISU)
- Les **Adultes** feront l'objet d'une Communication spécifique ultérieure qui sera publiée sur le site de la CSNDG (comme cette saison)



①

Délai requis pour prendre la pose finale lors des Danses Imposées

Après la fin du dernier pas de la Danse Imposée, le couple ou le solo doit atteindre sa pose finale dans les 20 secondes. Si ce temps limite est dépassé, une déduction sera appliquée.

→ **1 point par le Juge-Arbitre**



Création de la règle 1.2.3 3)



②

Modification de l'échelle des notes d'exécution par l'ISU (GOE)

- onze degrés : -5, -4, -3, -2, -1, Valeur de Base, +1, +2, +3, +4, +5



La CSNDG va appliquer à l'ensemble des épreuves cette modification et publiera la Communication « Exigences des règles techniques à validité constante » ultérieurement.



Modification de l'échelle des valeurs par l'ISU pour toutes les Danses Imposées sans Point-Clé répertoriées dans la Communication ISU des Échelles de Valeurs (n° 2167)

Pour chaque Section/Séquence sans KP, l'échelle des valeurs distingue un niveau de Base et un niveau 1

Niveau de Base : au moins 50 % de la Section/Séquence exécutée par le patineur / les 2 partenaires

Niveau 1 : au moins 75 % de la Section/Séquence exécutée par le patineur / les 2 partenaires



Dès lors que la Danse Imposée sera répertoriée au paragraphe 2 de la Communication ISU n°2167 (et pour le Ten Fox), le Juge-arbitre sera donc tenu de donner un niveau sur chaque section/séquence (Niveau de Base ou Niveau 1). La CSNDG invite la CNOA à relayer l'information auprès des arbitres.



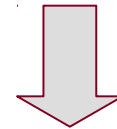
③

Création d'un bonus/malus pour la Danse Libre des Couples ISU

Le programme global de danse libre peut se voir appliquer un bonus avec un accent spécifique sur le thème prévu pour la saison par l'ISU.

Pour recevoir le **bonus**, le programme de danse doit s'avérer agréable, coloré et engageant :
+ 1.0 (appliqué à la majorité du jury, y compris le juge arbitre)

Inversement, un **malus** peut également être appliqué : **- 1.0** (appliqué à la majorité du jury, y compris le juge arbitre)



Création de la règle 1.4.4 4)

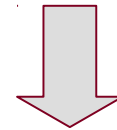


④

Assouplissement des conditions de participation d'un couple à la Coupe Interrégionale

Dans le cas où un couple n'aurait pas participé à au moins une Compétition du Tournoi Interrégional Couples, le couple pourra obtenir une dérogation de la CSNDG pour concourir à la Coupe Interrégionale Couples dès lors que chacun des partenaires s'engage à ne pas participer à la Coupe Interrégionale Solo.

→ L'idée est de ne pas fermer la Coupe Interrégionale à un couple qui se formerait en milieu de saison



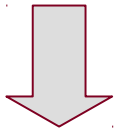
Aménagement de la règle 3.4.5 2)



5

Règles du tirage au sort modifiées pour tout championnat de France organisé sous l'égide de la CSNDG

Création de la méthode avec tirage au sort au sein d'un ranking pré-établi



règle 3.5.5

L'ordre de passage de la première épreuve sera tiré au sort à l'intérieur des groupes formés selon le classement général (French Ranking pour les couples, classement de la Liste de Sélection pour les Solos). Les concurrents les mieux classés patineront dans le dernier groupe, les concurrents les moins bien placés patineront dans le premier groupe.

Les Compétiteurs sont divisés en autant de groupes d'échauffement égaux que nécessaire, de manière à ce que chaque groupe d'échauffement soit le plus nombreux possible mais comporte au maximum : cinq couples, dix solos en Danses Imposées et huit solos en Danse Libre et Danse d'Interprétation Solo (Règle 3.5.6.3).

Si le nombre de Compétiteurs n'est pas divisible par le nombre de groupes d'échauffement, le ou les derniers groupes d'échauffement peuvent comprendre un Compétiteur de plus que les autres.

Le tirage au sort s'effectuera dans l'ordre du classement du French Ranking pour les couples ou de la Liste de Sélection pour les Solos.



6

Choix des danses imposées pour la Coupe de France Solos

4) Contenu des épreuves :

- une danse imposée tirée au sort pour chacune des 5 catégories parmi les deux Danses Imposées **patinées dans la catégorie du Championnat de France Solos**,
- une Danse Libre ou d'Interprétation Solo identiques à celles des catégories des Championnats de France Solos.



Aménagement de la règle 3.4.3 4)



7

Possibilité de fournir sa propre musique de danse imposée en session de test

3) Musiques pour les Tests Fédéraux :

Les musiques utilisées sont, en principe, celles de l'ISU pour les Danses Imposées ISU ou celles de la CSNDG pour les Danses Imposées Non ISU. **Le patineur ou le couple est cependant habilité à fournir la musique qu'il aura lui-même choisie pour l'exécution de sa danse lors du passage de son test. Dans ce cas, la musique fournie devra satisfaire aux exigences prévues par la règle 3.5.4 1).**



Aménagement de la règle 4.4.13 3)



8

Réintégration des Couples Bronze + et Argent + dans la Communication sur les catégories d'Age et dans le Règlement Intérieur

Les règles n'étaient pas uniformes pour les Solos et les Couples :

- Les solos pouvaient concourir jusqu'en catégorie Vermeil +
- Les couples pouvaient concourir jusqu'en catégorie Pré-Bronze +



L'objectif est de ne pas freiner la création d'un couple